



**Saint-Basile-  
le-Grand**

**BILAN 2023**



PLAN  
D'ACTION À L'ÉGARD  
DES PERSONNES HANDICAPÉES

## **PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2023-2024**

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Adopté le : 4 novembre 2024

Numéro de résolution : 2024-11-412

# BILAN 2023

- Comme il s'agit du plan d'action triennale 2022-2023 et 2024, le bilan 2022 apparaît dans le tableau suivant afin de faciliter le suivi des actions.
- Lorsque la case dans laquelle se retrouve une ACTION est en couleur, celle-ci réfère à l'année à laquelle l'action était prévue initialement.

## Légende / couleur des textes dans le tableau :

- En noir : Actions prévues initialement au plan d'action
- En bleu : Actions non prévues initialement au plan d'action, mais qui ont été réalisées
- En rouge : Actions réalisées

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 1</b> <b>ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS</b> <i>(Ce qui peut améliorer l'accessibilité des sites municipaux)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État des réalisations	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
1.1 Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles aux personnes handicapées	1.1.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de l'édifice Léopold-Bouchard afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux	SLCVC Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)	Un rendez-vous est pris avec un représentant de l'INLB pour la visite de l'édifice	Non réalisée en 2022. Voir avec Gilles Corbeil pour reporter la mesure en 2023.	Non réalisée. Reportée en 2024. Toutefois, la Ville détient les données suffisantes pour rendre les édifices accessibles pour les personnes malvoyantes ou non-voyantes.
	1.1.2 Aménager la Maison de la culture afin qu'elle corresponde aux besoins des clientèles de toutes les conditions.	Service du génie	La Ville va en appel d'offres pour l'aménagement du 200 rue Principale		Prévu initialement en 2023, le projet a dû être reporté. Reportée en 2024.

	1.1.3 Aménager un corridor piétonnier pour accéder à la Maison de la culture.	Service des travaux publics	Un corridor piétonnier a été aménagé.		Réalisée en 2023.
	1.1.4 Procéder à l'installation d'une rampe d'accès à la Maison scout.	Service des travaux publics et SLCVC	La maison scout est dotée d'une rampe d'accès.		Mesure reportée au prochain plan d'action.
	1.1.5 Adapter les toilettes à la Maison scout.	Service des travaux publics et SLCVC	Les toilettes de la maison scout sont adaptées pour les personnes handicapées.		Non réalisée. L'aménagement des toilettes sera réalisé au même moment que l'ajout d'une rampe d'accès au bâtiment.
	1.1.8 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la mairie afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.	SLCVC	Une visite est planifiée à la Mairie avec un représentant de la communauté malvoyante.	Mesure annulée. M. Alain Bourassa ne siège plus sur le comité à la suite d'un déménagement.	
1.3 Les services ne sont pas adaptés de manière optimale pour la clientèle malvoyante qui fréquente la bibliothèque	1.3.1 Faire l'acquisition d'une visionneuse de lecture pour les usagers de la bibliothèque (s'informer si gratuit via un organisme).	SLCVC	On questionne la directrice de la bibliothèque sur la pertinence de maintenir cette action en fonction des besoins exprimés par les usagers.	Non réalisée en 2022.	Mesure abandonnée. Il n'y a pas de demande et les malvoyants sont autonomes dans la situation.
	1.3.2 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la bibliothèque afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.	SLCVC et CPAPH	Une visite de la bibliothèque est effectuée avec M. Bourassa.	Mesure annulée. M. Alain Bourassa ne siège plus sur le comité à la suite d'un déménagement.	
1.4 En général, la signalisation n'est pas optimale pour s'orienter	1.4.1 Faisant suite à l'actualisation de l'image de marque, uniformiser la	Service du génie Service des communications et des	La signalisation dans tous les bâtiments municipaux		Non réalisée en 2023. Reportée à une date ultérieure. Cette mesure ne sera pas inscrite au prochain plan d'action.

dans les principaux édifices municipaux	signalisation dans tous les bâtiments municipaux en respectant les normes et recommandations émises par l'INLB.	relations avec les citoyens	respecte les normes émises par l'INLB		
1.5 Les citoyens ont parfois de la difficulté à s'orienter dans les édifices municipaux	1.5.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de la mairie afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	SLCVC	Une demande est déposée auprès de l'INLB pour évaluer la mairie.	Non réalisée en 2022. Voir avec Gilles Corbeil pour reporter la mesure en 2023.	Non réalisée en 2023. Reportée en 2024.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 2 HABITATION <i>(Mesures favorisant l'accès à des logements adaptables, outils de recherche)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
2.1 La crise du logement frappe également les personnes handicapées qui ont de plus en plus de difficulté à se loger adéquatement	2.1.1 Diffuser de l'information auprès des citoyens afin de mieux faire connaître les options disponibles sur le territoire (logements accessoires, mission AILIA, etc.)	Service des communications et des relations avec les citoyens Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)	Les citoyens connaissent les options disponibles en termes de logements sur le territoire.		En continu. Information disponible sur le site Web de la Ville. Subventionnée par la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'AILIA fait la promotion du logement et de l'habitation adaptée sur le territoire de la Montérégie

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 3</b> <b>SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL</b> <i>(Base de données sur les besoins particuliers des résidants, mesures en sécurité civile)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
3.2 La municipalité doit considérer ses citoyens handicapés lors de travaux majeurs affectant leur mobilité ou leur capacité à se rétablir	3.2.1 Communication automatisée invitant les personnes à besoins particuliers et affectés par des travaux, à communiquer avec le Service du génie afin que des mesures adaptées soient mises en place. (Lettre info travaux destinée aux citoyens et acheminée en porte à porte et sur le site Web également).	Service des communications et des relations avec les citoyens  Service du génie	Les citoyens affectés par les travaux reçoivent la marche à suivre pour que des mesures adaptées soient mises en place.	En continu. Depuis 2019, dans les lettres Info-Travaux transmises aux citoyens touchés par des interventions ainsi que sur les pages Web des travaux. Un paragraphe générique est reproduit à chacune des lettres distribuées et invite les personnes à besoins particuliers, qui pourraient être affectées par les travaux, à contacter le Service du génie pour voir les options disponibles.	

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 4</b> <b>TRANSPORT</b> <i>(Encouragement à l'utilisation du service, mesures d'adaptation, qualité du service)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
4.1 Lacunes observées au niveau du service de transport adapté	4.1.1 Consulter le rapport d'achalandage et de plaintes diffusé par Exo pour la Vallée-du-Richelieu et analyser les obstacles rencontrés par les usagers du service de transport adapté auprès des autorités responsables.	Direction générale SLCVC	Les obstacles rencontrés par les usagers du transport adapté sont connus de la Ville.	Non réalisée en 2022. Mesure reportée en 2023.	Partiellement réalisée. Seulement en fonction des plaintes citoyennes reçues.
4.2 La route 116 constitue un obstacle majeur pour les personnes handicapées	4.2.1 S'assurer de la présence et de l'implication des services du génie et des travaux publics sur le comité de l'axe 116	Service du génie Service des travaux publics	Le directeur des travaux publics et du génie sont présents et impliqués sur le comité de l'axe 116.	En continu Réalisée en 2022. Présence des directeurs du génie et des travaux publics au dernier comité en décembre 2022.	En continu.
4.3 L'accessibilité aux diverses activités à grand rassemblement n'est pas optimale pour les personnes handicapées	4.3.1 Mettre en application la grille d'évaluation – accessibilité universelle des événements préparée par AlterGo	SLCVC CPAPH	Les employés responsables de l'organisation des événements travaillent avec une grille d'évaluation de l'accessibilité universelle.		Non réalisée en 2023. Reportée en 2024.

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 5</b> <b>SIGNALISATION, CIRCULATION ET STATIONNEMENT</b> <i>(Déplacement sécuritaire et sans obstacle, espaces réservés)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
5.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées en situation de déplacement	5.1.1 Aller à la rencontre des citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements et constater le problème sur place avec eux	TP Service du génie	Les citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements sont rencontrés par les employés possiblement affectés par les travaux.	En continu	En continu Réalisée en continu. Cette mesure est réalisée lorsque l'équipe juge nécessaire le déplacement pour mieux comprendre l'enjeu soulevé.
	5.1.2 Prévoir une marche exploratoire avec le Centre de femmes l'Essentiel en invitant des citoyennes et citoyens avec divers handicaps à y prendre part.	SLCVC	Une marche exploratoire regroupant les membres du CPAPH et les directeurs permet d'identifier différents enjeux en termes de mobilité.	Mesure abandonnée et remplacée par la mesure 5.1.3	
	5.1.3 (AJOUT) - Prévoir une marche exploratoire avec les membres du CPAPH, le CISSS, les directeurs de services des travaux publics, du génie, de l'urbanisme et de l'environnement et les citoyens afin de cibler les enjeux de mobilité sur le territoire.	SLCVC CPAPH	Une marche exploratoire regroupant les membres du CPAPH et les directeurs permet d'identifier différents enjeux en termes de mobilité.	Non réalisée en 2022	Non réalisée en 2023, mais prévue en 2024.
5.2 La chaîne de déplacements et l'accessibilité ne sont pas toujours optimales sur le territoire	5.2.2 Poursuivre le développement du réseau de pistes multifonctionnelles (à privilégier plutôt qu'un trottoir dont les entrées charretières	Service du génie	Les pistes multifonctionnelles sont en développement.	En continu	En continu dans les nouveaux développements.

	constituent un frein au déplacement pour les personnes avec un handicap moteur de même que visuel).				
	5.2.3 Étudier la possibilité d'installer un signal sonore aux traverses de la 116. Le cas échéant, un signal sonore distinctif pour signifier une traverse vers l'est et l'autre vers l'ouest devra être considéré.	Service du génie	La possibilité d'installer un signal sonore aux traverses de la 116 a été étudiée.		Une rencontre a eu lieu entre le CISSS, la Ville et le MTMD. Cette mesure est toujours au plan d'action du ministère des Transports et de la mobilité durable, mais la Ville souhaite que la traverse soit sécurisée avant d'envisager l'installation d'un signal sonore.
5.3 Manque de signalisation adaptée permettant de sécuriser les déplacements des personnes handicapées	5.3.1 Installation de nouveaux panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants dans certains secteurs de la ville.	Service des travaux publics	Les panneaux pour indiquer la présence de citoyens malentendants sont à jour dans la ville. Des panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants sont installés selon les demandes reçues.	<p>En continu (au besoin, selon la pertinence de la demande)</p> <p>Les derniers panneaux pour malentendants ont été installés en 2021 sur la rue Saint-Louis et Marcoux. Depuis, une ou deux demandes supplémentaires seulement.</p> <p>Questionnement actuel sur la pertinence de ces affiches et la méthode de gestion de cette signalisation à long terme (réévaluation de la pertinence après quelques années, déménagement de la personne malentendante, etc.).</p>	En continu

PRIORITÉ D'INTERVENTION 6					
EMPLOI					
<i>(Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
6.1 Peu de représentativité des personnes handicapées dans le milieu de travail municipal	6.1.1 Inviter la directrice du Service des ressources humaines à prendre part à une rencontre du CPAPH afin de cibler des mesures à mettre en place pour favoriser l'intégration des travailleurs handicapés	SLCVC CPAPH	On réévalue la composition du comité pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Non réalisée en 2022. Nouvelle personne responsable des embauches. Discussion en cours pour confirmer sa présence dans le futur.	Non réalisée. Reportée en 2024.
	6.1.2 Soutenir l'emploi de personnes handicapées par l'acquisition de biens ou de services, produits par des centres de travail adapté.	Tous les Services	Entrer en communication avec l'organisme « Un couvert à l'autre »	Non réalisée	Non réalisée. Reportée en 2024.
	6.1.3 Indiquer dans les offres d'emploi : « Dans le cadre de notre plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées, les entrevues ont lieu dans un bâtiment accessible universellement ».	Service des ressources humaines	Une mention à l'effet que des mesures d'accommodement sont disponibles pour les entrevues est affichée sur les offres d'emploi.	Réalisée en 2022. <i>La Ville de Saint-Basile-le-Grand souscrit au principe d'équité en matière d'emploi. Elle valorise la diversité et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à poser leur</i>	En continu

				<i>candidature. Dans le cadre de notre plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées des mesures d'accommodement sont disponibles lors des entrevues.</i>	
6.1.4 Publiciser les offres d'emploi dans les milieux propices au recrutement des personnes handicapées.	Service des ressources humaines	Les offres d'emploi de la Ville sont publicisées dans les milieux propices au recrutement de personnes handicapées.	En continu	En continu	
6.1.6 Souligner concrètement les Journées de la persévérance scolaire qui ont lieu du 14 au 18 février de chaque année en favorisant l'embauche de stagiaire handicapé.	Tous les Services	Le conseil municipal reconnaît publiquement la persévérance et la détermination des personnes ayant obtenu une bourse de la Ville. Tant au niveau sportif, culturel ou communautaire.	En continu	En continu	
6.1.7 Favoriser l'embauche de personnes handicapées au sein de l'appareil municipal.	Tous les Services	La Ville favorise l'embauche des personnes handicapées.	En continu	<i>En continu. Comme les handicaps ne sont pas tous visibles et que les employés ne sont pas tenus de divulguer leur condition, cette mesure est difficile à évaluer.</i>	

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 7</b> <b>SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES</b> (Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit, politiques)					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État des réalisations	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
7.1 Méconnaissance des besoins exprimés par le groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal	7.1.3 Prendre connaissance des services offerts par L'INCA et le RAAM et ajouter les coordonnées de ces deux ressources au plan d'action.	SLCVC CPAPH	Les coordonnées de l'INCA et du RAAM sont indiquées au plan d'action 2023.	Non réalisée en 2022. Action reportée en 2023.	Non réalisée. Reportée en 2024.
7.2 Possibilité d'une meilleure collaboration et contribution financière aux organismes qui offrent les services aux personnes handicapées	7.2.1 Offrir des plages horaires pour différentes activités sportives adaptées offertes par l'APHVR au besoin.	SLCVC	Des plages horaires pour des activités de l'APHVR sont disponibles sur notre territoire.	Non réalisée en 2022 puisqu'aucune demande reçues à cet effet. Mesure réalisée en continu.	En continu. Non réalisée en 2023 puisqu'aucune demande reçues à cet effet.
	7.2.2 Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.	SLCVC	La politique de soutien aux organismes est à jour.	En cours de réalisation. Mise à jour finale prévue pour 2023.	<b>Adoptée en 2023</b> <b>Cette mesure permet notamment aux organismes régionaux d'être reconnus par la Ville et de bénéficier d'un soutien administratif, financier et technique.</b>
	7.2.3 Mettre en place une Association locale pour les personnes handicapées afin de leur permettre de se rencontrer	SLCVC CPAPH	Une Association locale pour les personnes handicapées a été créée.		Non réalisée. Reportée en 2024.

	et de discuter de leur vécu quotidien et des améliorations à apporter à leur milieu de vie				
	7.2.4 Adopter une politique de tarification préférentielle pour la location de locaux par des regroupements de personnes handicapées.	Direction générale SLCVC	Un tarif préférentiel est prévu pour la location de locaux par les regroupements de personnes handicapées		Réalisée En vigueur en 2023 via la Politique de soutien aux organismes adoptée en 2023 L'APHVR tiendra son Salon des artisans les 7 et 8 décembre 2024 dans les locaux de la Ville
7.3 Peu d'occasions pour les organismes associés de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.3.1 Former et sensibiliser les organismes associés municipaux aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC GAPHRSM	Les organismes associés municipaux sont sensibilisés aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.		Non réalisée. Reportée en 2024.
7.4 Les comités consultatifs ne sont pas tous sensibilisés aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.4.1 Rappeler aux différents comités consultatifs, la nécessité de collaborer avec le CPAPH en partageant des idées et des actions en faveur des personnes handicapées dans chacun de leurs secteurs d'activité.	SLCVC Tous les responsables des comités consultatifs	Les différents comités collaborent avec le CPAPH sur différents projets.	Réalisée en continu.	Réalisée en continu.
7.5 L'accueil des nouveaux résidents avec handicap n'est pas optimal	7.5.1 Créer un guide d'accueil des personnes handicapées dans lequel on retrouve notamment les coordonnées des	SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens	Les nouveaux résidents vivant avec un handicap reçoivent un guide d'accueil regroupant		Réalisée La Ville achemine une lettre à tous les nouveaux résidents, et ce, sans distinction. Un hyperlien est ajouté à la

	ressources disponibles sur le territoire, un tableau synthèse des mesures adoptées par la ville à l'égard des personnes handicapées et tous les outils nécessaires à l'inclusion des nouveaux résidents à leur nouveau milieu de vie.		toute l'information pertinente pour leur intégration.		lettre afin de permettre aux personnes vivant avec un handicap de consulter les différentes mesures qui leur sont offertes.  Un guide n'est pas une mesure optimale tenant compte des différentes mises à jour requises au fil du temps.
	7.5.2 (AJOUT) - Inscrire les programmes et services adaptés offerts par la Ville sur la plateforme Web l'Accompagnateur.	SLCVC	Les programmes et services adaptés offerts par la Ville sont disponibles sur l'Accompagnateur.	Réalisée en 2022	En continu. La fiche est mise à jour.
7.6 Le coût et l'impact environnemental des produits d'hygiène personnelle sont importants notamment pour les personnes handicapées qui souffrent d'incontinence.	7.6.1 Mettre en place un programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durable	SLCVC Service de l'urbanisme	Rendre disponible un budget chaque année pour la subvention pour l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables	Réalisée en 2022. 68 demandes reçues Pour un total de 4 328,70 \$.	Bonification du budget alloué à cette mesure.  Les demandes citoyennes totalisent un montant de 7 092,19 \$.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 8 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
8.1 Plateaux d'activités extérieures non accessibles aux personnes ayant des incapacités liées à la mobilité	8.1.1 Dans l'élaboration des projets « parc » la Ville doit tenir compte de la chaîne d'accessibilité autant que du choix des modules de jeu.	Service du génie SLCVC	La chaîne d'accessibilité est prise en compte lors de l'élaboration des parcs.	Réalisée en 2022. Section « Accessibilité universelle » dans le plan directeur des parcs.	En continu
	8.1.3 Vérifier l'accessibilité des sanitaires du côté des jeux d'eau au parc du Ruisseau. Si la superficie des sanitaires le permet, prévoir une porte automatisée d'autant que les jeux d'eau seront accessibles via la piste cyclable dès l'été 2022 (ajout d'un sentier asphalté).	Service des travaux publics	Les sanitaires du côté des jeux d'eau au parc du Ruisseau sont accessibles.	En cours de réalisation. Ajout d'une rampe d'accès au bloc sanitaire au coût de 1 600\$.	Bien qu'une rampe d'accès ait été aménagée, la superficie des sanitaires ne permet pas l'accès à une chaise roulante et à un déplacement sécuritaire à l'intérieur de celles-ci. Une mesure transitoire est proposée en 2024.
	8.1.5 (AJOUT) - Installer une ombrière au-dessus de la table à pique-nique adaptée aux fauteuils roulants du parc du Ruisseau.	SLCVC	Une ombrière a été installée au-dessus de la table à pique-nique adaptée au fauteuil roulant du Parc du Ruisseau.		Installée en 2023 au parc du Ruisseau

<b>PRIORITÉ D'INTERVENTION 9</b> <b>LOISIRS ET CULTURE</b> <i>(Accessibilité des activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
9.1 Pas suffisamment de matériel pour faciliter la participation sociale des personnes handicapées	9.1.1 Faire l'acquisition et l'installation d'une balançoire accessible au fauteuil roulant.	SLCVC	Une balançoire accessible au fauteuil roulant est disponible.	Reportée en 2023 et prévue au parc qui sera éventuellement situé au 267 Bld. Sir Wilfrid-Laurier ( <i>parc multigénérationnel, Saint-Basile-sur-le-parc</i> ).	Non réalisée. Reportée en 2024.
	9.1.2 Prendre connaissance des opportunités de subventions offertes par l'AQLPH dans le cadre de la réalisation des projets de parc inscrits au PTI 2020-2021-2022 (Association québécoise du loisir pour personnes handicapées).	SLCVC Service du génie	Les opportunités de subventions sont connues par l'organisation	Non réalisée en 2022. Reportée en 2023. Voir avec ZLM (instance régionale mandatée par l'AQLPH).	Reportée au prochain PTI

9.2 Des mesures pour inclure davantage les personnes handicapées dans les activités culturelles ne sont pas répertoriées au plan d'action de la politique culturelle	9.2.1 Lors de la mise à jour du plan d'action de la politique culturelle, prévoir des actions pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans les activités	SLCVC	Des actions pour favoriser les personnes handicapées dans les activités sont prévues dans le plan d'action de la politique culturelle.		Non réalisée. Reportée en 2025. La réalisation de certains projets prévus au PTI et une réponse favorable à la suite d'une demande de subvention permettront à plusieurs activités culturelles d'être inclusives et accessibles aux personnes handicapées.
9.3 La gestion administrative du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour est une tâche complexe qui nécessite un niveau d'organisation irréprochable	9.3.1 Procéder à l'acquisition de métaPRISME. Une application qui facilite la gestion du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour	SLCVC	Une analyse sera faite afin de voir si l'application répond aux besoins de et permet de répondre aux obligations de la Loi 25.		Non réalisée. Reportée en 2024.
9.4 Peu d'activités sont maintenues en période de pandémie de COVID-19 ce qui accroît de manière significative l'isolement des personnes handicapées	9.4.1 Maintenir l'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour en l'adaptant aux mesures sanitaires en vigueur.	SLCVC	L'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration sont maintenus chaque année De plus, la Ville s'assure de déposer une demande de subvention auprès de ZLM pour soutenir son programme d'intégration	Réalisée en 2022. 18 camps thématiques répondant à tous les besoins des enfants de 4 à 13 ans. 33 demandes d'accompagnement.	Réalisée en 2023 COVID est endémique  33 demandes d'accompagnement.
	9.4.2 Maintenir les subventions pour l'intégration des enfants handicapés en camp de jour spécialisé (Partenariat avec : Amis Soleils, AVRDI et Maison répit l'Intermède).	SLCVC	Prévoir un pour le soutien financier des Granbasilois fréquentant ces services spécialisés Les subventions pour l'intégration des enfants handicapés en camp de jour spécialisé et maintenu	Réalisée en 2022  Subvention de 2000 \$ aux Amis soleil pour 4 participants	Réalisée en 2023  Subvention de 2000 \$ aux Amis soleil pour 4 participants.

	9.4.3 Maintenir une programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées ( <i>Fête nationale, Plaisirs d'hiver, Fête de la famille, Arbre de vie, défilé du père Noël, Dimanches sur le parvis, Les Gloriettes, etc.</i> )	SLCVC	La programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées est maintenue.	Réalisé en 2022.	En continu
	9.4.4 Maintenir le partenariat avec le Foyer des Explorateurs pour l'intégration des enfants avec trouble de l'attachement à l'intérieur du programme de camp de jour.	SLCVC	Prendre les inscriptions et offrir de l'accompagnement adapté aux enfants du Foyer.	Réalisé en 2022. Accueil de 7 enfants du Foyer des Explorateurs à l'été 2022.	Réalisée en 2023 Accueil de 2 enfants du Foyer des Explorateurs à l'été 2023.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 10 COMMUNICATION <i>(Accessibilité des véhicules de communication, téléphonie, site Web, supports visuels. Services directs à la population, accueil)</i>					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
10.1 Activités et événements pas toujours accessibles et adaptés pour les personnes sourdes ou malentendantes	10.1.1 Promouvoir les outils permettant le sous-titrage lors de la publication de vidéos par la Ville. (Exemple : transmission des séances du Conseil, vidéos de consultation et de promotion, etc.).	Service des communications et des relations avec les citoyens	Les outils de sous-titrages sont connus par les citoyens sourds ou malentendants.	Réalisée en 2022. Ajout dans les communiqués et actualités sur les séances d'une ligne invitant les gens à activer le sous-titrage lorsqu'ils regardent les séances sur YouTube. Une mention a également été ajoutée dans les descriptions des vidéos des séances, depuis le début 2022.	En continu
10.2 Les citoyens et les employés municipaux connaissent peu les mesures adoptées par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées	10.2.1 <b>Mettre en place une campagne en 3 phases (1 phase par année)</b> Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les publics internes et externes aux réalités vécues par les personnes vivant avec un handicap (qu'il soit permanent ou temporaire) ;</li> <li>Informers les publics sur les actions entreprises par le comité et la Ville ;</li> </ul>	Service des communications et des relations avec les citoyens	La phase 3 de la campagne de sensibilisation est lancée	Réalisée en 2022. Phase 2 lancée en juin 2022 lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées	<b>Phase 3 Réalisée</b> <b>Phase 2 lancée dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées</b> <b>La campagne est actuellement en rotation sur nos différentes voies de communication afin de poursuivre la sensibilisation.</b>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les publics sur l'existence du plan d'action ;</li> <li>• Collaborer avec les différents publics afin d'offrir un environnement adapté et favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap.</li> </ul>				
	10.2.3 Sur la page dédiée aux personnes handicapées, ajouter une « foire aux questions » afin de répondre aux questions les plus souvent posées par les citoyens ou pour informer des points saillants.	Service des communications et des relations avec les citoyens	Une foire aux questions est disponible sur la page Web dédiée aux personnes handicapées.		<p>Non réalisée. Il serait pertinent d'alimenter le Service des communications et des relations avec les citoyens afin qu'il soit en mesure de bonifier la page.</p> <p>Toutefois, la page offre déjà beaucoup d'information.</p> <p>On questionne la pertinence de maintenir cette action.</p>
10.3 Le suivi des actions inscrites au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées est un processus laborieux	10.3.1 Mettre en place une procédure afin que l'ensemble des Services municipaux puissent communiquer adéquatement et systématiquement toutes les mesures mises en place à l'égard des personnes handicapées.	SLCVC	Un groupe Teams de partage a été créé pour communiquer les mesures à l'égard des personnes handicapées.	Non réalisée en 2022. Reportée en 2024.	Non réalisée en 2023. Reportée en 2024.
	10.3.2 Lorsque possible, doter le plan d'action d'indicateurs permettant de statuer plus facilement, au moment de la	SLCVC CPAPH	Les indicateurs ont été ajoutés au plan d'action.	Réalisée en 2022	En continu

	production du bilan, de l'état de réalisation de chaque mesure prévue ou de ses résultats (obligation à la suite du décret).				
10.4 Les voies de communication municipales ne sont pas accessibles et adaptées aux malvoyants et aux personnes ayant un handicap lié aux difficultés à la lecture	10.4.1 Revoir l'accessibilité au site Web municipal lors de la mise à jour de l'image de marque de la Ville en impliquant un citoyen malvoyant dans la démarche.	Service des communications et des relations avec les citoyens	Le site Web municipal est maintenant conforme à la norme la plus élevée en termes d'accessibilité	En cours de réalisation. Dévoilement du site Web en 2023. Implication d'un citoyen dans la démarche d'évaluation une fois le lancement effectué.	<p><b>Réalisée.</b>  <b>Mise à jour Web au niveau de l'accessibilité.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le design a été pensé en fonction de l'accessibilité.</li> <li>• Le menu s'ouvre maintenant en cliquant (et non seulement en balayant), ce qui aide à l'accessibilité.</li> <li>• Les contrastes ont été revus, question que les éléments soient faciles à voir même avec des problèmes visuels.</li> <li>• Le site Web est navigable via la tabulation</li> <li>• Toutes les images ont un texte alternatif.</li> </ul>

PRIORITÉ D'INTERVENTION 11 ADMINISTRATION (Mobilisation des services municipaux)					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
11.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	11.1.1 Dans le cadre de la Journée des personnes handicapées (3 décembre), poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel et des élus municipaux envers les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC Service des ressources humaines	Une activité de formation et de sensibilisation du personnel et des élus est prévue dans le cadre de la Journée des personnes handicapées.		Non réalisée. Reportée en 2025
	11.1.2 La Ville souligne la Semaine nationale de la santé mentale au mois de mai de chaque année.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La semaine nationale de la santé mentale est soulignée annuellement par la Ville.	Réalisée en 2022. Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre, une vitrine et un avis B-Citi ont été fait à ce sujet en mai. En continu.	En continu Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre et une vitrine ont été faits à ce sujet en mai.
	11.1.3 La Ville souligne annuellement le mois de l'autisme.	Service des communications et des relations avec les citoyens	Le mois de l'autisme est souligné annuellement par la Ville.	Réalisée en 2022. Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre, une vitrine et un avis B-Citi ont été fait à ce sujet en avril. Les membres du conseil municipal ont même posé le temps d'une	En continu Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre et une vitrine ont été faits à ce sujet en avril. Les membres du conseil municipal ont même posé le temps d'une photo pour démontrer leur support.

				photo pour démontrer leur support. En continu.	
11.1.4 La Ville souligne annuellement la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Service des communications et des relations avec les citoyens	La Semaine québécoise des personnes handicapées est soulignée annuellement par la Ville.	Réalisée en 2022. Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre, une vitrine et un avis B-Citi ont été fait à ce sujet en juin. Les membres du conseil municipal ont même posé le temps d'une photo pour démontrer leur support.	En continu Un communiqué, une actualité, une mention à l'infolettre et une vitrine ont été faits à ce sujet en juin.	
11.1.5 S'assurer que l'ensemble des services municipaux considèrent les personnes handicapées et favorisent l'inclusion dans tous les projets en cours et à venir en invitant notamment les employés à soumettre leur candidature pour venir partager leurs idées avec le comité durant une des rencontres prévues au calendrier.	SLCVC	Les employés de tous les services sont invités à soumettre leur candidature pour venir partager leurs idées avec le comité durant une des rencontres prévues au calendrier.		Non réalisée. Reporté en 2025.	
11.1.6 Inviter les nouveaux employés à consulter le sommaire du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées lors de leur entrée en fonction	Service des ressources humaines	Les nouveaux employés ont accès au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dès leur entrée en fonction pour consultation.	Non réalisée en 2022. Les employés ont tous accès au plan d'action puisque celui-ci est public, mais l'employeur n'en fait pas particulièrement la mention lors de l'embauche. La pertinence selon le poste est à évaluer.	Non réalisée en 2023. Reportée en 2024.	

11.2 Manque de rayonnement des bons coups reliés au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	11.2.1 Cibler une action dont la Ville est fière et déposer notre candidature pour le Prix à part entière.	CPAPH SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens	Une action a été déposée pour le Prix à part entière.	Non réalisée en 2022.  Dépôt de la candidature en février 2023.	Réalisée. Toutefois, la Ville n'a pas obtenu de distinction.
11.3 Les projets présentés au conseil municipal ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité universelle	11.3.1 Prévoir une section « accessibilité universelle » lors de la présentation des projets de réfection ou de construction de nouveaux parcs.	Service du génie.	Une section « accessibilité universelle » est prévue lors de la présentation de tout nouveau projet.	Réalisée en 2022	En continu
	11.3.2 Prévoir une section « accessibilité universelle » au programme triennal d'immobilisation (PTI)	Direction générale	Le programme triennal d'immobilisation a une section « accessibilité universelle ».	Non réalisée en 2022.	Réalisée Le CPAPH ne dispose plus d'un budget discrétionnaire pour la réalisation des mesures du Plan d'action. Toutefois, les projets adoptés au PTI doivent tenir compte dans leur réalisation de l'accessibilité universelle.
11.4 Les plaintes logées auprès de la Ville par les personnes handicapées ne sont pas toujours répondues dans un délai souhaité.	11.4.1 Mettre en place un fonctionnement uniformisé pour le traitement des plaintes et requêtes.	Direction générale	La procédure de traitement des plaintes et requêtes est uniformisée.	Non réalisée en 2022. Reportée en 2023.	Non réalisée. Reportée en 2024.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 12					
APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE (article de Loi 61.3)					
Tenir compte, dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité aux personnes handicapées					
Obstacle	Mesure et objectifs	Responsable et collaborateur	Indicateurs	État de réalisation	
				Bilan 2022 À titre indicatif	Bilan 2023
12.1 Pas suffisamment de fonctionnalités pour inciter la participation sociale des personnes handicapées dans le cadre des activités à grand déploiement	12.1.1 Location systématique de toilettes pour personnes handicapées lors d'activités à grand rassemblement.	SLCVC	Des toilettes pour personnes handicapées sont disponibles lors des activités à grand rassemblement.	Réalisé en 2022. En continu	En continu
12.2 Les parcs ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées	12.2.1 Utiliser les tapis et les rampes de caoutchouc pour accéder plus facilement aux sites et infrastructures lors des événements spéciaux	SLCVC	Des tapis et rampes de caoutchouc sont disponibles pour l'accès aux sites et infrastructures lors d'événements.	Réalisée en 2022. En continu	En continu
	12.2.2 Lors des appels d'offres pour l'aménagement des parcs, l'accessibilité aux personnes handicapées est exigée dans les critères d'évaluation.	Service du génie SLCVC	L'accessibilité fait partie des critères d'évaluation dans les appels d'offres pour l'aménagement des parcs.	En continu	En continu
12.3 Les postes <b>et l'environnement</b> de travail ne sont pas toujours adaptés au besoin des employés handicapés	12.3.1 Si requis par la condition particulière d'un employé, la Ville procède à l'achat de matériel adapté au type d'incapacité.	Tous les Services	Les employés vivant avec une condition particulière ont accès à du matériel et à <b>un environnement</b> adapté pour leur travail.	En continu	En continu

# RÉALISATIONS 2023

Plusieurs mesures « en continu » ont été réalisées en 2023. Toutefois, plusieurs ont été reportées en 2024.

Voici quelques mesures réalisées en 2023 :

- ✓ Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.
- ✓ Adoption d'une politique de tarification préférentielle pour la location de locaux par des regroupements de personnes handicapées.
- ✓ Bonification du budget alloué au programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables.
- ✓ Installation d'une ombrière au-dessus de la table à pique-nique adaptée au fauteuil roulant du Parc du Ruisseau.
- ✓ Les camps de jour ont reçu 33 demandes d'accompagnement au programme d'intégration.
- ✓ La Ville a maintenu son partenariat avec les Amis Soleils et octroyé un montant de 2000 \$ afin de permettre à 4 enfants grandbasilois de participer au camp de jour offert par les Amis Soleils.
- ✓ La Ville a maintenu son partenariat avec le Foyer des Explorateurs et accueilli 2 enfants dans le cadre du programme de camp de jour 2023.
- ✓ Le service des communications a réalisé la phase 3 de sa campagne de sensibilisation dont l'objectif était de collaborer avec les différents publics afin d'offrir un environnement adapté et favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap.
- ✓ Un corridor piétonnier pour accéder à la Maison de la culture a été aménagé.
- ✓ L'accessibilité du site Web a été revue avec la mise à jour de l'image de marque de la Ville.
- ✓ La Ville a déposé sa candidature pour le Prix à part entière dans le cadre de sa campagne de sensibilisation en trois phases.
- ✓ Les nouveaux résidents vivant avec un handicap reçoivent un guide d'accueil regroupant toute l'information pertinente pour leur intégration.
- ✓ La campagne en trois phases est actuellement en rotation sur les différentes voies de communication afin de poursuivre la sensibilisation.